

informer



animer



accompagner



Projet de fonctionnement

Nom du Ram : **Am Stram Gram**

Gestionnaire : **SIEPEA du Pays de Glane**

Période contractuelle : **2019 / 2022**

Projet de fonctionnement du relais assistants maternels :

Am Stram Gram

Gestionnaire : SIEPEA du Pays de Glane

Période contractuelle du 01/01/2019 au 31/12/2022

SOMMAIRE

Préambule	4
Caractéristiques administratives du Ram	5
1. Le diagnostic	7
1.1. Le diagnostic relatif au territoire	7
1.2. Le diagnostic relatif aux missions	10
2. La formalisation du projet	18
2.1 Le projet relatif au territoire (politique petite enfance et lieux d'intervention) ...	18
2.2 Le projet relatif aux missions du Ram	19
2.2 Le partenariat	25
3. Le fonctionnement et les moyens au service du projet	26
3.1 Le fonctionnement	26
3.2 Les moyens alloués	28
3.3 Les outils	32

Préambule

Le projet de fonctionnement est le fil conducteur de l'action du Ram sur la période contractuelle.

Le gestionnaire s'engage à réaliser les objectifs et mettre à disposition les moyens décrits dans ce projet.

Le projet doit être validé par le conseil d'administration de la Caf pour bénéficier de la prestation de service Ram.

Pour compléter cette trame de projet, se référer à la « Méthodologie pour l'élaboration du projet de fonctionnement ».

Caractéristiques administratives du Ram

Nom du Ram: Am Stram Gram

Coordonnées du Ram

Adresse administrative (siège du Ram) : Salle Polyvalente 87510 PEYRILHAC

☎ : 05.55.08.15.36

fax :

Adresse mail : siepea.ram87@orange.fr

Nom du ou des animateur(s): Mme Bérénice RAMON

Coordonnées du gestionnaire :

Nature juridique : EPCI Syndicat intercommunal à vocation unique

Nom et qualité du référent (responsable hiérarchique du (des) animateur(s)) :

Mme Bernadette DE ANGELI, Présidente

Adresse : 8, route de Villeneuve 87510 VEYRAC

☎ : 05.55.01.25.90

fax :

Adresse mail : siepea@orange.fr

Date d'ouverture du Ram : 01^{er} juin 2004

Existence d'un Contrat enfance jeunesse (Cej) intégrant le Ram (oui/non) : oui

Si oui, période contractuelle : CEJ 2019 / 2022

Collectivité(s) signataire(s) : SIEPEA du Pays de Glane

Nombre d'Etp poste(s) animateur(s) Ram :¹ 0.6

¹La valeur équivalent temps plein (Etp) est déterminée en fonction du statut ou de la convention collective applicable au salarié.

Champ territorial du Ram :

Nombre de communes concernées :

Noms des COMMUNES ou INTERCOMMUNALITES
Peyrilhac
Saint Gence
Veyrac

1. Le diagnostic

Le recueil et l'analyse des données relatives au territoire permettent l'élaboration d'un projet de fonctionnement cohérent, en lien avec la politique locale d'accueil de la petite enfance et les missions inscrites dans la lettre circulaire Cnaf.

1.1. Le diagnostic relatif au territoire

- Le contexte : le Ram dans la politique petite enfance du territoire

Histoire du Ram :

Les communes de Peyrilhac, St Gence et Veyrac sont situées sur la seconde couronne de Limoges (environ 20 km) et font partie de la communauté d'agglomération « Limoges Métropole ». Depuis plusieurs années, leur population est en augmentation. Le territoire compte 5498 habitants (*Données INSEE au 1^{er} janvier 2019*)

La Communauté Urbaine de Limoges Métropole



Le premier contrat enfance a été signé en 1999 afin d'engager des actions envers la petite enfance. Un multi- accueil parental a été ouvert en 2001 sur la commune de St Gence avec 12 places. Après plusieurs extensions à 16 puis 18 places, il dispose depuis septembre 2014 de 25 places.

Le SIEPEA (Syndicat Intercommunal Enfance Petite Enfance Adolescence) créé en 2004, gère et coordonne les actions des trois structures petite enfance (multi- accueil, CLSH et RAM). Au 1^{er} juillet 2015, le SIEPEA intègre également le multi-accueil Malices et Chocolat.

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement ouvert en Juillet 2004, dans des locaux attenants au groupe scolaire de Veyrac compte 70 places dont une section maternelle qui accueille les enfants dès 4 ans.

Le Relais Assistants Maternels ouvert en Juin 2004 se trouve au premier étage de la salle polyvalente de Peyrilhac. Initialement ouvert 17h par semaine, il fonctionne depuis 2008 à 21h par semaine.

Les objectifs définis dans le Projet Educatif Global pour la période 2015/2018 :

1) Maintenir une offre d'accueil à destination des mineurs qui soit accessible, qualitative et suffisante, pour permettre aux parents de poursuivre leur activité professionnelle et favoriser l'attractivité du territoire.

- Maintenir le fonctionnement actuel des ACM (Accueil Collectif de Mineur) et du RAM (Relais Assistants Maternels) tout en réfléchissant aux périodes d'ouverture pour 2016
- Poursuivre la tarification modulée sur les ACM et la gratuité sur les TAP (Temps d'Activités Périscolaires)
- Réduire les séjours et suspendre la section ados engendrant une logistique et un coût importants

2) Maîtriser l'ensemble de la politique enfance jeunesse sur le territoire afin de favoriser la cohérence et la complémentarité des actions éducatives

- Reprise en régie directe du multi-accueil Malices et Chocolat
- Favoriser la qualité des équipes pédagogiques en les stabilisant, en définissant les postes et responsabilités de manière claire, en favorisant la formation continue et la transmission des savoirs
- Favoriser la mise en place de projets transversaux entre structures et les synergies humaines

3) Développer la communication du SIEPEA et les outils dédiés

- Favoriser les échanges entre les acteurs éducatifs
- Informer la population des services proposés
- Permettre la compréhension des enjeux de la politique enfance jeunesse
- Favoriser l'association des utilisateurs au fonctionnement des structures

Les modalités d'intégration et de participation du Ram dans les instances locales de coordination de la politique enfance et jeunesse :

Participation aux comités de pilotage Enfance / jeunesse afin de faire le point sur l'activité des structures et de présenter le bilan de l'OSPE (mise en place en 2011).

Participation aux comités de pilotage pour la réforme des rythmes scolaires.

Le SIEPEA organise 2 à 3 fois par an une réunion du personnel

Depuis Juin 2015, chaque structure à un élu référent

L'organisation territoriale de l'information des familles sur les modes d'accueil :

Les familles peuvent être reçu au RAM sur les temps de permanence pour une information globale sur les différents modes d'accueil existant sur le territoire.

Le Relais travaille avec les secrétariats de mairies qui informent et orientent les familles.

Une information est disponible sur les sites internet des municipalités.

Des articles paraissent ponctuellement dans les bulletins municipaux.

Le Ram, à partir des listes de naissances, envoie un document de présentation du SIEPEA et des différentes structures aux nouveaux parents.

Le Relais centralise l'ensemble des demandes (numéro unique d'enregistrement) et assure le suivi. Des points réguliers sont effectués avec les responsables des structures.

Existence et modalités d'organisation d'une instance partenariale de suivi concernant le projet de fonctionnement du Ram :

Il n'existe pas d'instance formelle de suivi du projet de fonctionnement du RAM.

La nouvelle trame du projet a été présentée par la CAF lors d'une mise en réseau des RAM du département et un travail en petit groupe entre animatrices (RAM de Verneuil sur Vienne, RAM d'AGD et RAM du SIEPEA) a été effectué avec le soutien de la conseillère technique territorial.

Analyse :

Le RAM participe à l'observatoire des conditions d'accueil sur le territoire avec notamment la mise en place en 2011 du numéro unique d'enregistrement des demandes.

Ce travail en partenariat avec les différentes structures du SIEPEA permet de mieux connaître les besoins des familles, l'offre existante sur le territoire, et d'aider les élus dans leurs prises de décision.

- Lieu(x) d'implantation du Ram

Expliquer le choix des lieux d'implantation et d'intervention du Ram :

A la création du SIEPEA, les trois municipalités ont fait le choix d'implanter une structure petite enfance sur chaque commune, ainsi le multi-accueil se trouve sur St Gence, l'accueil de loisirs à Veyrac et le RAM à Peyrilhac.

Le RAM se trouve sur la commune de Peyrilhac, dans les locaux de la salle polyvalente, au premier étage. Il est à proximité de l'école primaire et des équipements sportifs (terrains de foot, pétanque, tennis). L'accès y est facile, avec une aire de stationnement et un espace de jeu aménagé.

Le diagnostic relatif aux missions

Mission 1: les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance

Cette mission se décline en trois thèmes décrits ci-dessous :

Thème 1.1 : l'information des familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande

Données	Constats	Analyse
<p><u>Nombre d'enfants : de moins de 3 ans, de 3 ans à moins de 6 ans et leur situation au regard de l'accueil</u></p> <p>- Nombre d'habitants (Données INSEE au 1^{er} janvier 2019) : * Peyrilhac : 1280 * St Gence : 2141 * Veyrac : 2077</p> <p>- Nombre de naissance (Données communes 2018) : * Peyrilhac : 12 * St Gence : 26 * Veyrac : 33 Soit 71 naissances en 2018</p> <p>En 2017 (Données Imaje) : - Nombre d'enfants de moins de 3 ans : 194 - Nombre d'enfants de 3 à 6 ans : 172 - Familles CAF et MSA avec un enfant de moins de 6 ans : 298 dont 15 monoparents - Taux de familles avec enfants de moins de 3 ans dont les parents travaillent : 68,6% - Part des premières naissances chez les moins de 1 an : 44,6%</p>	<p>- La population du territoire est en augmentation constante, avec un taux de natalité qui augmente de manière concomitante (71 naissances en 2018 contre 58 en 2017)</p> <p>- Besoin important de solutions d'accueil pour les enfants dont les deux parents travaillent.</p> <p>- Nécessité d'informer les familles ayant un premier enfant sur les modes d'accueil du territoire</p>	<p>- Attractivité du territoire</p> <p>- Population jeune et active</p> <p>- La part des familles avec une première naissance est un indicateur du potentiel de naissances ultérieures (l'indice de fécondité est de 2 enfants par femme)</p>

<p>- Nombre d'enfants bénéficiant du CMG garde d'enfant à domicile pour 100 enfants de moins de 3 ans : Non significatif (Données Imaje 2017)</p>	<p>La garde d'enfant au domicile des parents est un mode d'accueil qui reste en marge des autres modes (collectifs et individuels) présents sur le territoire. Il demeure une charge financière importante pour les parents employeurs</p>	<p>Les parents ont une activité professionnelle qui tend vers un fonctionnement en horaires atypiques. Le multi accueil ne peut répondre à cette demande et l'accueil individuel chez les assistants maternels apporte de moins en moins de disponibilité dans ce sens. Type d'accueil qui tendra à se développer dans le futur</p>
<p><u>Nombre de familles Caf et Msa employant un assistant maternel</u></p> <p>En 2017 (Données Imaje) :</p> <p>- Nombre de familles CAF et MSA employant un assistant maternel : 115 familles</p> <p>- Nombre d'enfants accueillis par un assistant maternel : 125 enfants de moins de 6 ans dont 96 ayant moins de 3 ans</p>	<p>Augmentation constante du nombre de familles qui s'orientent vers l'accueil individuel</p>	<p>L'accueil individuel demeure le mode d'accueil ayant l'offre, en terme de places, la plus importante.</p>
<p><u>Typologie des demandes d'accueil</u></p> <p>Nombre de demandes (Données OSPE 2018):</p> <p>- nombre de demandes en accueil collectif : 27 demandes enregistrées au MA</p> <p>- nombre de demandes auprès d'un assistant maternel : 17 demandes enregistrées au RAM</p> <p>- nombre de demandes à l'ALSH : 51 demandes enregistrées à l'ALSH</p> <p>- nombre d'accueil en garde à domicile : non recensé</p> <p>Soit 95 demandes dont 72 satisfaites soit 75,78%</p>	<p>- Augmentation constante du nombre de demandes depuis la mise en place de l'OSPE (75 demandes en 2011, 128 demandes en 2015, 105 demandes en 2016, 123 demandes en 2017)</p> <p>- Peu de demandes de familles hors territoire (3,1% en 2018)</p> <p>- Au MA sur 29 demandes : 24,1% ont abouti en accord avec le choix initial des parents, 34,5% ont recours à l'accueil individuel faute de places.</p>	<p>- Mise en place de l'OSPE en 2011 qui permet de recenser les demandes des familles.</p> <p>- Collaboration inter structures efficace en terme d'échange d'information concernant les demandes des familles.</p> <p>- La centralisation des données en un lieu unique permet le suivi des familles</p> <p>- l'augmentation de la capacité d'accueil au multi accueil ne semble plus suffisante en 2018 pour satisfaire les demandes des familles</p>

<p>Détail des solutions pour les 72 demandes satisfaites (Données OSPE 2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 7 au Multi Accueil du territoire - 10 chez un assistant maternel du territoire - 51 à l'ALSH de Veyrac - 4 chez un assistant maternel hors secteur <p>Types de demandes (Données OSPE 2018) :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en horaires atypiques : 1 - accueil d'urgence : 0 - pour des enfants en situation de handicap : 0 - en accueil périscolaire : 54 - en occasionnel : 3 - temps partiel : 24 		<p>- Malgré l'offre sur le territoire, environ 24,2% des demandes ne sont pas satisfaites sur les communes du SIEPEA. (en fonction des éléments connus par le RAM)</p> <p>-Augmentation des demandes en accueil périscolaire pour les fratries.</p>
<p><u>Offre d'accueil collectif</u></p> <p>- 1 EAJE Malices et Chocolat à Saint Gence disposant de 18 places, passage à 25 places à partir d'Août 2014. Ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 18h30. Accueil les enfants de 3 mois à 6 ans. Taux d'occupation CEJ 90% et facturé 70%</p> <p>Nombre d'enfants accueillis en EAJE : 69 enfants (2018)</p> <p>- 1 ALSH Les Zinz'insupportables à Veyrac disposant de 40 places en ALSH maternel (- de 6 ans). Ouvert mercredi après-midi et vacances scolaires. Accueil des enfants de 3 à 12 ans. Taux d'occupation CEJ 81%</p> <p>- 3 Garderies périscolaire 1 sur chaque commune : * Peyrilhac : le matin de 7h00 à 8h40 et le soir de 16h00 à 18h30 le mercredi de 11h45 à 12h30 Tarif : 2.50€ la demi-journée ou 3.80€ la journée</p>		

Projet de fonctionnement du relais assistants maternels

<p>* Saint Gence : le matin de 7h00 à 8h50 et le soir de 16h00 à 18h30, le mercredi de 12h00 à 13h00 Tarif : 2.57€ par jour</p> <p>* Veyrac : le matin de 7h05 à 8h50 et le soir de 16h30 à 18h30 le mercredi de 12h00 à 12h30 Tarif : 1.68€ par temps de garderie</p>		
<p>Offre d'accueil des assistants maternels (2018)</p> <p>Nombre d'assistants maternels agréés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 38 AMA agréés dont 32 en activités - 86 agréments journée et 23 agréments périscolaire - 1 professionnelle nouvellement agréée <p>Type d'accueil : Nombre d'assistants maternels acceptant d'accueillir :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En périscolaire :23 - En horaire atypique :10 - En urgence :6 - Un enfant en situation de handicap :14 	<ul style="list-style-type: none"> - Stabilité du nombre d'AMA sur le territoire depuis plusieurs années - Peu de nouveaux agréments qui permettent juste de maintenir l'équilibre avec les départs. - Augmentation des demandes d'agrément périscolaire (+30,4%) 	<ul style="list-style-type: none"> - Le mode d'accueil le plus important sur le territoire reste l'accueil individuel chez un assistant maternel
<p>Offre d'accueil individuel au domicile des parents : 1 SARL Logi'service à Peyrilhac agréé pour la garde d'enfants de plus de 3 ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Seul organisme recensé sur le territoire du SIEPEA 	<ul style="list-style-type: none"> - Accueil peu utilisé à ce jour.
<p>Ecoles ou classes maternelles 2-6ans (2015/2016)</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 classes maternelles à Peyrilhac : 38 élèves dont 7 enfants de moins de 3 ans - 1 école maternelle à St Gence comptant 4 classes : 108 élèves - 3 classes maternelles à Veyrac : 76 élèves dont 7 enfants de moins de 3 ans. <p>- Nombre d'enfants scolarisés en primaire : * à Peyrilhac : 72 élèves</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Fermeture d'une classe à Peyrilhac en 2014/2015 et fermeture d'une classe à Veyrac en 2015/2016. 	<ul style="list-style-type: none"> - Scolarisation d'enfants de Peyrilhac sur des communes limitrophes. En 2015, plus de dérogation. - Augmentation des séparations des couples avec enfants qui partent des communes.

<ul style="list-style-type: none"> * à Saint Gence : 155 élèves * à Veyrac : 115 élèves 		
---	--	--

Thème 1.2 : l'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail

Données	Constats	Analyse
<p>- Attentes des parents et professionnels relatives à la relation contractuelle employeur / salarié</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2018, le RAM recense 227 contacts avec des parents et 691 contacts avec des AMA. - 62 contacts concernent le contrat de travail et 23 les orientations administratives. 	<ul style="list-style-type: none"> - Le ram est généralement le premier service auquel les parents font appel et auprès duquel il leur sera délivré une information de 1^{er} niveau, une re orientation vers les organismes compétents le cas échéant (Pajemploi, Direcct, FEPEM...) - Noé RAM ne permet pas de détailler l'objet précis des demandes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Des réponses de 1^{er} niveau et orientation vers les partenaires compétents. - Partenariat satisfaisant.

Thème 1.3 : l'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers

Données	Constats	Analyse
<p>- Attentes d'information sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers</p> <p>Pourcentage des assistants maternels agés de 50 ans ou plus (<i>données Imaje 2017</i>) : 40,7%</p> <ul style="list-style-type: none"> - 24% sont agréés depuis moins de 4 ans - 27% sont agréés entre 5 et 10 ans - 22% sont agréés entre 10 et 14 ans - 27% sont agréés depuis + de 15 ans <ul style="list-style-type: none"> - En 2018, 13 contacts liés à des questions sur l'agrément - Nombre d'agrément en 2018 : 1 - Nombre de sorties : 2 (changement d'orientation professionnelle) 	<ul style="list-style-type: none"> - Pas d'éléments PMI - Une population d'assistants maternels vieillissante et peu de renouvellement (1 nouvel agrément soit 3%). A terme, si le taux de renouvellement reste constant, le territoire va perdre 40% de ses actifs soit une baisse de 36 places disponibles environ - Difficultés à concilier vie de famille et activité professionnelle pour les assistants maternels. 	<ul style="list-style-type: none"> - Les informations ne peuvent pas être obtenues auprès de la PMI d'où la nécessité pour le RAM de réaliser le recensement des caractéristiques des assistants maternels. - Besoin de renforcer le partenariat avec les services de PMI afin de connaître le nombre de candidats à l'agrément. - Promouvoir et valoriser la profession d'assistants maternels

Mission 2 : les Ram offrent un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles

Thème 2.1 : Le Ram contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile

Données	Constats	Analyse
<p>- Attentes des professionnelles en termes d'actions de professionnalisation</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2018, 7 AMA (22%) ont participé à 1 temps d'enrichissement professionnel organisé par le RAM 	<ul style="list-style-type: none"> - Les AMA font part de leur besoin d'échanges entre professionnels sur leur pratique, sans la présence des enfants. 	<ul style="list-style-type: none"> - L'organisation de formation par le RAM sur le territoire semble faciliter le départ en formation des AMA. Cette analyse est contrebalancée par les difficultés à faire valoir leur droit à la formation auprès des parents employeurs et à positionner ces temps pendant leur

<p>- Principales attentes des assistants maternels :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Besoin d'échanger sur leurs pratiques * Besoin en apports théoriques * Se sentir moins isolés professionnellement <p>- Nombre d'assistants maternels qui souhaite évoluer vers une autre profession : A la connaissance de l'animatrice, deux assistants maternels ont changé d'activité.</p>	<p>- Difficultés à mobiliser les AMA pour des formations qui se font hors de leur temps de travail.</p> <p>- Petit à petit les assistants maternels souhaitent se former et évoluer dans leur carrière</p>	<p>temps de travail.</p> <p>- Importance de l'information sur les possibilités offertes aux assistants maternels en terme de formation .</p>
<p>- Attentes des professionnels et des parents sur l'amélioration de la qualité de l'accueil</p> <p>- Pour les familles : Pas de retour sur les attentes des parents. Pas de questionnaire réalisé auprès des parents.</p> <p>- Pour les professionnels : Pour répondre aux attentes des assistants maternels, différentes actions de professionnalisation sont proposées par le RAM : Formations spécifiques : Livret d'accueil, La motricité libre , analyse de la pratique professionnelle ...</p>	<p>- Les parents sont peu informés sur le droit et les modalités d'accès à la formation continue pour leur AMA.</p> <p>- Participation de 10 assistants maternels en 2018</p>	<p>- Importance de sensibiliser les parents à la formation des assistants maternels.</p> <p>- Au regard des retours positifs des assistants maternels, poursuite de la proposition de temps d'enrichissement professionnel diversifiés.</p>

Thème 2.2 : Le Ram comme lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents

Données	Constats	Analyse
<p>- Attentes des usagers sur les activités proposées par le RAM</p> <p>- Nombre de temps collectifs : En 2018, 90 séances d'animation soit 2 temps par semaine le mardi et vendredi matin entre 9h00 et 12h00.</p> <p>- Nombre de personnes pouvant en bénéficier : La capacité d'accueil est de 19 personnes par séance</p> <ul style="list-style-type: none"> * 418 participations d'AMA soit 15 professionnels (46,8%) * 948 participations d'enfants soit 71 enfants différents * fréquentation moyenne sur l'année 15.17 	<p>- Un système d'inscription a été mis en place en septembre 2013, afin de garantir l'aspect sécuritaire de l'accueil et qualitatif des propositions.</p> <p>- Pour clarifier les objectifs du lieu et garantir le bon fonctionnement des temps collectifs, le SIEPEA a rédigé un règlement intérieur. Celui-ci a été présenté aux professionnels en octobre 2014.</p>	<p>- Poursuite des objectifs qualitatifs sur les temps d'animation</p> <p>-Donner une identité au Relais sur une base de propositions et d'axe de travail</p> <p>-A resoumettre et peut etre réactualiser</p>

<p>- Nature des activités : travail partenarial avec les écoles (Pass'Mat), inter-RAM (Carnaval, Spectacles de fin d'année), inter-structure (Semaine Nationale de la Petite Enfance, Journée de l'enfance), Travail autour du goût, de la motricité, de l'éveil aux sens...</p>	<p>- Approfondir le partenariat inter structure en dehors de ces temps spécifiques - Ouvrir des temps d'activités spécifiques et ponctuels aux parents</p>	<p>-ouverture des projets aux parents et au multi-accueil (Motricité, les livres, découvertes sensorielles, l'art et la culture, la communication gestuelle)</p>
---	--	---

2. La formalisation du projet

Pour chaque partie du diagnostic (territoire et missions), sélectionner les constats principaux à partir desquels les objectifs du Ram seront formalisés (maintien de l'existant et marges de progression).

Ces tableaux serviront également de référence pour l'évaluation du projet.

Voir méthodologie page 14

2.1 Le projet relatif au territoire (politique petite enfance et lieux d'intervention)

Voir méthodologie page 17

Constats principaux : = Informer et accompagner les familles dans leur recherche d'un mode d'accueil

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'accès des parents et futurs parents à une information détaillée quant aux différents modes d'accueil sur le territoire et aides éventuelles. 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour du livret de présentation des différentes structures du SIEPEA sur le territoire. - Actualiser les documents mis en ligne sur le site du SIEPEA 	<ul style="list-style-type: none"> - Poursuivre la transmission (et la mise à jour) du livret de présentation des structures : au RAM, au Multi accueil, à l'ALSH, au sein des mairies - Ressources humaines en informatique - Articles dans les bulletins municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure information apportée aux familles 	<ul style="list-style-type: none"> - Courant 2019 - Sur la période du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parents et futurs parents reçus dans les différentes structures - Nombre de plaquettes éditées - Nombre de consultation du site internet - Nombre d'articles publiés

2.2 Le projet relatif aux missions du Ram

Voir méthodologie page 17

Mission 1: les Ram ont une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels de la petite enfance

Thème 1.1: l'information des familles sur les différents modes d'accueil et la mise en relation de l'offre et de la demande

Constats principaux = Des familles en attentes d'information sur l'offre d'accueil sur le territoire

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
<p>- Accompagner les parents et futurs parents depuis la définition de leur besoin d'accueil jusqu'à la solution trouvée</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Maintien des temps de permanence pour recevoir et informer les parents et futurs parents - Maintien de l'envoi des cartes de naissance et du livret de présentation des structures petite enfance, et d'un questionnaire sur les besoins d'accueil. -Dématérialisation des outils de communication concernant le questionnaire sur les besoins d'accueil 	<ul style="list-style-type: none"> - Ressources humaines - Permanence d'accueil - Outils de communication(courrier, courriel) 	<ul style="list-style-type: none"> - Croiser l'offre et la demande - Suivi des demandes - Satisfaire les besoins d'accueil sur le territoire 	<ul style="list-style-type: none"> - Période du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de parents et futurs parents reçus durant les temps de permanence -Nombre de contacts par correspondance (courriel, tel) en lien avec leur recherche et besoins - Le nombre de demandes d'accueil satisfaites - Nombre d'envois comptabilisés par type de document - Nombre de retours pour le questionnaire

<p>- Analyse des besoins d'accueil local pour contribuer et enrichir l'élaboration des diagnostics territoriaux et l'adéquation offre/besoin d'accueil</p>	<p>- Centraliser et analyser les données relatives au dossier unique d'enregistrement</p> <p>- Tenir à jour des tableaux de bord concernant les AMA, gardes à domicile, projets de micro-crèches...</p>	<p>- Utiliser le tableau d'enregistrement de la CAF</p> <p>- Enquête auprès des assistants maternels quant à leur activité</p>	<p>- Gestion facilitée de l'OSPE</p> <p>- Affinage des données (Choix initial des parents, évolution des caractéristiques particulières...)</p> <p>- Quantification et caractérisation de l'accueil sur le territoire</p>	<p>- Période du projet</p> <p>- Durant la période contractuelle</p>	<p>- Nombre de familles recherchant un mode d'accueil et évolution</p> <p>- Nombre de contacts pour le suivi de l'OSPE et évolution</p> <p>- Nombre de demandes satisfaites en accord avec le choix initial du mode d'accueil des familles</p> <p>- Nombre de demandes satisfaites avec recourt à un autre mode d'accueil que le choix initial</p> <p>- Evolution des caractéristiques des demandes (Horaires variables, atypiques...)</p> <p>- Quantifier les sous activités subies ou voulues, les demandes d'extension d'agrément, les mises en indisponibilités, les arrêts d'activité.</p>
---	---	--	---	---	---

Thème 1.2 l'information délivrée aux parents et aux professionnels de l'accueil individuel en matière de droit du travail

Constats principaux = Délivrer une information de premier niveau et orienter vers les services compétents

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
<p>- Favoriser l'information des assistants maternels</p>	<p>- Réunion spécifique sur le droit du travail</p> <p>- Développer le font documentaire spécifique</p>	<p>- Intervenants spécialisés</p> <p>- Budget pour la documentation</p>	<p>- Améliorer l'information auprès des assistants maternels</p>	<p>- Sur la période du projet</p>	<p>- Nombre de réunions annuelles</p> <p>- Nombre de participants par réunion et évolution</p> <p>- L'évolution du nombre de documents empruntés</p>
<p>- Favoriser l'information des parents</p>	<p>- Création sur le site internet du SIEPEA d'un onglet « Parents » avec mise à disposition de documents et de liens internet orientant et facilitant l'accès aux informations en matière de droit du travail.</p> <p>-Mise en place d'un accès à des réunions d'information concernant le statut de parent- employeur</p>	<p>- Ressources humaines en informatique</p> <p>-Intervention FEPEM, La DIRECCTE</p>	<p>- Accroître l'information des parents et les orientations possibles vers les organismes compétents</p> <p>-Cela vise également à réduire le nombre de litiges entre les 2 parties</p>	<p>Sur la période du projet</p>	<p>-Nombre de réunions annuelles</p> <p>- Nombre de participants par réunion et évolution</p> <p>-Nombre de contacts en lien avec des problématiques contractuelles</p>

Thème 1.3 l'information des professionnels de la petite enfance sur les conditions d'accès et d'exercice de ces métiers

Constats principaux = Vieillesse des professionnels

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
- Recenser les caractéristiques des professionnels	- Questionnaire afin de recenser les départs (retraite, changement d'activité...)	- un questionnaire aux assistants maternels	- les caractéristiques des professionnels afin de suivre les tendances à court et moyen terme	- sur la période contractuelle A raison d'une fois par an	-Nombre de professionnels stoppant son activité (départ, retraite, changement d'orientation professionnelle, déménagement)
- Valoriser le métier	- Animations autour du métier d'assistants maternels avec la participation des parents	- article de presse et bulletins municipaux	- Renforcement de l'attractivité du métier	- sur la période contractuelle	- Taux d'évolution du nombre d'assistants maternels

Mission 2 : Le Ram comme cadre de rencontres et d'échange des pratiques professionnelles

Thème 2.1 : Le Ram contribue à la professionnalisation des assistants maternels et des gardes d'enfants à domicile

Constats principaux = Les AMA font part de leur besoin d'échanges entre professionnels sur les pratiques, sans la présence des enfants.

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
<p>- Diversifier l'offre d'actions de professionnalisation</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de temps d'analyse de la pratique professionnelle - Renforcer le travail en partenariat avec le multi-accueil, l'ALSH du territoire et d'autres RAM - Des temps d'échanges en soirée avec un intervenant extérieur en direction des professionnels et des parents 	<ul style="list-style-type: none"> - Faire appel à un intervenant spécifique - Moyen humain 	<ul style="list-style-type: none"> - 2 à 4 temps d'analyse par an - Enrichissement de la pratique professionnelle 	<ul style="list-style-type: none"> - Sur la période du projet 	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de séances et nombre de participants - Nombre d'interventions et nombre de participants - Mesure du degré de satisfaction

Thème 2.2 : Le Ram comme lieu d'animation en direction des professionnels de l'accueil individuel (temps collectifs, ateliers d'éveil), des enfants et des parents

Constats principaux = Besoin de qualité, de sécurité et de clarification des objectifs des temps d'animation

Objectifs	Propositions d'actions	Moyens et outils utilisés	Résultats attendus	Echéances prévisionnelles de réalisation des actions	Indicateurs d'évaluation
- Maintien des temps collectifs en garantissant qualité et sécurité	- Temps d'animation sur inscription - Présentation et signature du règlement intérieur aux nouveaux professionnels	- Temps dédiés - Programmation de temps d'animations spécifiques	- Maintien des participants - Renouvellement des assistants maternels sur ces temps	- La période contractuelle	- Taux de participation et taux de renouvellement des assistants maternels sur les temps d'animation
- Favoriser l'implication des assistants maternels sur les temps collectifs	- Encourager les assistants maternels à proposer des idées d'animation ou thème d'échanges et les mettre en place avec l'animatrice	- Consultations régulières des professionnels sur leurs attentes - Méthodes d'animation	- Des propositions, des prises d'initiatives, allant jusqu'à l'animation d'activité.	- Sur la période	- Nombre de thèmes d'animation proposés et réalisés par les professionnels
- Favoriser une ouverture en direction des parents	- Proposition de temps d'animation spécifique - Réunion d'information pédagogique	- Questionnaire aux parents quant à leurs attentes vis-à-vis de ces temps - Questionnaire de satisfaction vis-à-vis de ces temps - Faire appel à un intervenant spécifique - Communication	- Un accompagnement dans le triangulation enfant-parent-professionnel. - Valorisation de la profession d'assistant maternel	Sur la période contractuelle	- Nombre de parents présents lors de ces temps - Quantification des attentes des parents - nombre de retours en lien avec les questionnaires envoyés

2.3 Le partenariat

Voir méthodologie page 17

PARTENAIRES (locaux, institutionnels, financiers, animations, etc.)	MODALITE DU PARTENARIAT (à mettre en œuvre, à développer, forme, implication, fréquence, outils, etc.)
CAF MSA	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat technique et financier - Rencontres autant que nécessaire - Partenariat financier
Conseil départemental / Puéricultrice	<ul style="list-style-type: none"> - Partenariat avec les puéricultrices de secteur parfois difficile dû à leur charge de travail et au turn-over. - A renforcer si possible
Communes du SIEPEA	<ul style="list-style-type: none"> - Un élu est référent du RAM - Coordination - Orientation des familles - Diffusion des informations (animations spécifiques, affichages...) - Soutient logistique pour mise en place d'ateliers : prêt de salle, mise à disposition de matériel...
Multi-accueil – ALSH - Ecoles	<ul style="list-style-type: none"> - A maintenir et renforcer autour de l'OSPE - Projets inter structures
Autres RAM	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en réseau - Petits groupe de travail - Organisation de la journée nationale des assistants maternels et de formations - Mutualisation

3. Le fonctionnement et les moyens au service du projet

Voir méthodologie page 20

3.1 Le fonctionnement

Périodes de fonctionnement du Ram :

Périodes de fermeture annuelle : 3 semaines en été, 1 semaine à Noël et 1 semaine aux vacances de printemps

Particularité d'ouverture (horaires élargis) : temps d'information, formation, réunions en soirée, Journée nationale, organisation de formation, Partenariat inter structure : le samedi

Organisation de l'accueil physique du Ram en fonction du public :

Suite à un contact téléphonique ou un courriel, un rendez-vous est proposé systématiquement. Cela permet de préparer les documents en fonction de la demande, d'éviter l'attente des familles (le RAM ne disposant pas de salle d'attente) et de favoriser la confidentialité (le bureau n'étant pas fermé).

Organisation hebdomadaire prévisionnelle du Ram sur la durée du projet

Répartition des différentes activités professionnelles sur la semaine

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
Matin <i>(préciser les horaires)</i>		8h30 – 12h00 Animation	8h30 – 12h00 Temps administratif		8h30 – 12h00 Animation	
Après-midi <i>(préciser les horaires)</i>		13h30 – 17h00 Permanence	13h30 – 17h00 Permanence		13h30 – 17h00 Permanence	
Total heures		7h	7h		7h	

Répartition des différentes activités professionnelles en heures (par semaine)

ACTIVITES	Nombre d'heures	Soit en %
Permanence Accueil physique et Accueil téléphonique	10h30	50%
Temps collectifs et animations	7h	33.3%
Travail administratif	3h30	16.7%
Partenariat	Selon les besoins	
Autre(s) – Préciser :		
TOTAL	21h	100%

3.2 Les moyens alloués

Voir méthodologie page 21

Les moyens humains

➤ **Animateur(s) du Ram (compléter une colonne par animateur)**

Nom-prénom	Ramon Bérénice		
Date d'embauche	27/08/2018		
Formation initiale (diplômes)	Educateur de jeunes Enfants		
Existence d'une fiche de poste (si oui la joindre)	oui		
Expérience professionnelle antérieure	Multi-accueil		
Statut ou convention collective (base de référence pour le calcul de l'Etp)			
Durée de travail hebdomadaire (en heures et Etp) ²	21 heures soit 0,6 Etp		
Formation continue envisagée			

²La valeur équivalent temps plein (Etp) est déterminée en fonction du statut ou de la convention collective applicable au salarié.

Si une augmentation du temps de travail de l'animateur ou nouvelle embauche sont envisagées sur la période du projet, précisez la date prévisionnelle (mois et année) et le nombre d'Etp :

➤ **Autres personnels affectés au fonctionnement du Ram (à compléter pour chaque agent)**

- Fonction : agent d'entretien
- Temps de travail hebdomadaire affecté au Ram (en heures et Etp) : 4h soit 0,1 Etp
- Employeur (si mise à disposition gratuite, précisez) : SIEPEA

Les locaux

Voir le paragraphe relatif aux locaux du guide référentiel (page 14)

Configuration des locaux

Toutes les activités du Ram se dérouleront-elles sur un même site ? (oui/non) : Oui

• Local principal attribué au Ram

Le Ram dispose-t-il d'un local spécifique ? (oui/non) : Oui

Est-il intégré à un autre équipement ? (oui/non) : Non

Si oui, préciser :

S'agira-t-il d'un local mutualisé (partagé) ? (oui/non) : Non

Si oui, avec qui et comment ?

.....

Existera-t-il une signalétique propre au Ram ? (oui/non) : Oui : Panneau dans le bourg de Peyrilhac. Plaque et panneau d'affichage à l'entrée de la salle polyvalente.

Pour les permanences, le Ram disposera-t-il :

- D'un bureau d'accueil individuel garantissant la confidentialité ? (oui/non) : Non
- D'une salle d'attente ou espace spécifique permettant la disposition de chaises et d'un présentoir ? (oui/non) : Non

Commentaires :

.....

Pour les animations collectives, le Ram disposera-t-il :

- D'une salle réservée aux ateliers d'éveil ? (oui/non) : Oui
- D'une salle de réunion (en propre ou mise à disposition) ? (oui/non) : Non
- De sanitaires à proximité ou sur place ? (oui/non) : oui
- D'un espace poussettes ? (oui/non) : Non

Commentaires :

.....

- Les autres lieux d'intervention (le cas échéant)

COMMUNE	Adresse du lieu d'intervention	Lieu de permanences (cocher)	Lieu d'animations collectives (cocher)	Descriptif des aménagements extérieurs des locaux (<i>espace poussettes, parking, jardin, cour, etc.</i>)

Le matériel à disposition du Ram :

Matériel	Oui/Non
Téléphone fixe	Oui
Téléphone portable	Non
Répondeur	Oui
Photocopieur	Oui
Ordinateur (préciser fixe ou portable)	Oui (portable)
Imprimante	Oui
Logiciel de gestion (si oui, lequel)	Oui (Noé RAM)
Accès Internet	Oui
Adresse électronique Ram (courriel)	Oui
Matériel pédagogique et d'animation (jeux, etc)	Oui
Documentation spécifique : revues, livres	Oui
Véhicule	Non

Décrire les évolutions prévues en termes d'acquisition de matériel et indiquer les échéances prévisionnelles :

3.3 Les outils

Voir méthodologie page 21

Les sites Internet dédiés : des outils au service du Ram

Comment l'animateur prévoit-il d'utiliser le site Internet « mon-enfant.fr » ?

- recherche de coordonnées de structures (MA, LAEP...)
- consulter le nombre d'assmat présentent sur le site
- orientation des familles

Comment l'animateur prévoit-il d'utiliser le site Internet « Caf.fr » ?

- dossiers de prestation disponible sur le site
- orientation des familles pour les prestations
- informations sur prestations et les évolutions

Comment l'animateur prévoit-il d'utiliser le site Internet « net particulier.fr »

- orientation des familles

La communication autour du projet de fonctionnement

Voir méthodologie page 22

Le plan de communication du Ram est formalisé dans le tableau ci après :

Cible	Actions réalisées	Outil/Support	Résultats
Assistants maternels	Envoi de 5 courriers sur divers sujets (Informers les professionnels de l'actualité juridique, des évolutions du métier et de la situation territoriale, en terme d'accueil du jeune enfant	Courriers Courriels	Taux de 83% des opportunités de communication prévues envoyé. Le nombre et la fréquence d'envoi est satisfaisant
Informers les parents des structures existantes sur le territoire.	Envoi simultané de carte de naissance, livret de présentation des structures d'accueil du territoire et d'un questionnaire concernant l'état de recherche d'un mode d'accueil	Courriers	-Nombre de courriers envoyés :39 - nombre de retour :14 (36%)

Les moyens financiers

Voir méthodologie page 22

Joindre le budget du Ram